

Les Nouvelles
de

L'ASSOCIATION JEAN CARMIGNAC

(chez les Editions F.-X. de Guibert) 10 rue Mercœur, 75011 Paris
associationjeancarmignac@hotmail.com
www.abbe-carmignac.org

"Les Évangiles sont des documents historiques, presque des chroniques, de toute première main."
J. Carmignac

n° 77 – mars 2018

UNE LETTRE DE SŒUR IDA

- 1... Une lettre de sœur Ida Porrino.
- 2 ... La nouvelle traduction du Pater par Antoine Luciani
- 4... Cotisations et réductions d'Impôts.
La requête d'un lecteur
- 5...La prophétie des soixante-dix semaines (6) par S. Fossati
- 7...Un honneur pour nous
- 8... Encore une découverte du Professeur Garfinkel
- 10... Un témoignage du Père André Boulet
La tradition orale des Évangiles par M.C. Ceruti
- 11... Réponses de la Commission Biblique Pontificale
- 12... Reconstitution d'un rouleau de la Mer Morte
Vidéo sur la gnose
- 13...Encart : L'amphore découverte et reconstituée par le Professeur Garfinkel et son équipe

Nos lecteurs se souviendront peut-être de Sœur Ida, religieuse italienne des Filles de Saint Paul missionnaire au Taiwan dont nous vous avons parlé dans notre numéro 28 pages 2/3. Cette femme exceptionnelle, à plus de 70 ans, vient d'être mutée à Islamabad au Pakistan. Elle savait le chinois, elle se met à l'Ourdou. Elle est partie avec ces mots :

« Je commence à sentir la joie de la nouvelle mission qui m'est confiée par Dieu : maintenant je suis heureuse d'avoir dit mon "oui" ! La joie est plus forte que la peur et que l'inconnu. »

Et voici maintenant la lettre que nous recevons d'elle et qui nous remplit d'admiration aussi bien en ce qui la concerne – quel esprit missionnaire, quelle abnégation et en même temps quel enthousiasme – qu'en ce qui concerne ces Chrétiens persécutés qui... risquent leur vie pour se rendre à la messe de minuit.

« Que vous dire ?

« Avant tout je remercie Dieu de ce que nous ayons pu avoir une célébration de la Messe de minuit "pacifique" sans attaques terroristes, au moins dans la cathédrale. Ailleurs je ne sais pas encore...

L'église était bondée, beaucoup étaient assis par terre sur des tapis et quelques-uns même assis sur les marches de l'autel. Les familles au complet même avec des enfants très petits. Moi je pensais, s'ils veulent nous attaquer le massacre sera très important à cause de la cohue ! De fait il était impossible de bouger. Comment aurions-nous pu nous

sauver ?

Je suis tombée en admiration pour leur courage et leur foi.

Une sœur m'a dit : "Tu vois, la situation nous rend forts et nous fait tout défier". Les gens disaient : « Si nous mourons, nous mourons pour le Christ » !

A la fin de la messe ils ont tous crié : « Vive Jésus ! Vive Jésus ! Vive Jésus ! »

Moi j'étais bouleversée, je pensais aux églises d'Europe qui se vident et je me disais : « S'ils pouvaient voir la joie, le courage et la ferveur de ces gens ! Une foi simple, immédiate, qui part du cœur... peut-être cela ferait-il du bien et aiderait-il quelqu'un à se remettre sur le droit chemin.

Je sens que j'ai de la chance pour le cadeau que m'a fait Dieu de cette nouvelle expérience de ma vie.

Excusez-moi si je suis brève... mais je me souviens de vous tous. A tous joyeux Noël et bonne année ! Avec ma reconnaissance et mon affection ! »

Sœur Ida

Et pendant ce temps en France, à Briançon, une ville de plus de 12000 habitants, il n'y a pas de catéchisme pour les enfants ou les adolescents.

Marie-Christine Ceruti

Quelques réflexions sur la nouvelle traduction du Pater

Comme chacun sait, nous venons, en France, de changer la sixième demande du Pater à laquelle l'abbé Carmignac était si opposé. Nous avons demandé au Professeur Luciani, l'excellent helléniste en titre de notre association, de nous dire ce qu'il pense du problème posé par le texte grec du Pater.

La sixième demande du Pater pose un redoutable problème ; la formule jusqu'à présent en usage dans l'Eglise catholique - « ne nous soumetts pas à la tentation », choque le fidèle qui voit en Dieu un Père infiniment bon. L'Abbé J. Carmignac a parfaitement défini la difficulté : « car, si l'on demande à Dieu de ne pas nous introduire dans une tentation, c'est qu'il y a risque ou danger qu'il nous y introduise. Le dilemme est alors inévitable et irréfutable : Si Dieu exerce le moindre rôle positif dans la tentation, il ne peut plus être infiniment saint, puisqu'il contribue par la tentation à inciter au péché, et il ne peut plus être infiniment bon puisqu'il contribue à entraîner ses enfant de la terre vers le plus grands des malheurs ; et si, d'autre part, Dieu n'exerce aucun rôle positif dans la tentation, c'est l'insulter que de lui demander de ne pas faire un mal qu'il n'a pas l'intention de réaliser, tout comme chacun de nous se sent outragé quand on lui attribue une intention mauvaise que nous n'avons pas en réalité » (Recherches sur le « Notre Père », p. 236-237.)

Tous les commentateurs du « Notre Père » se sont heurtés à ce problème. Ils ont souvent essayé de le résoudre par les lumières de la théologie, avec plus ou moins de bonheur. J. Carmignac, dont on admirera la prodigieuse érudition, passe en revue ces essais d'explication « peu satisfaisants ».

Mais pourquoi le sont-ils ? C'est que l'on part de la théologie pour éclairer le texte, alors qu'il faut partir du texte pour éclairer la théologie. C'est là la bonne méthode, que nous suivrons pour essayer de comprendre cette sixième demande. La Vulgate dit : « Ne nos inducas in tentationem ». « Ne nous induis pas en tentation. » C'est un décalque du grec ; nous sommes donc renvoyés au texte grec du Pater : Mathieu 6,13 ; Luc 11,4 ; La Didachè, 8,2 : « Kai mè eisenegkèis hèmas ap_ò toû ponèroû ». Que signifient ces deux stiques ? Remarquons d'abord qu'ils forment une figure de style, la parataxe : deux membres de phrase sont unis par une conjonction qui les met sur le même pied grammaticalement ;

mais, quant au sens, l'un est subordonné à l'autre. Exemple, en français : « il était malade et il est allé travailler » = « bien que malade, il est allé travailler » cette construction est très commune en grec. L'accent porte sur le deuxième membre, qui contient le verbe principal. Remarquons ensuite que les deux membres, bien qu'unis contiennent des termes symétriquement opposés : au « eis » du premier stique, qui marque un mouvement allant « à l'intérieur », une pénétration dans l'objet, correspond et s'oppose le « apò » du second stique, qui, lui, indique séparation et éloignement. Au verbe eisenegkèis, qui signifie « porter dans », correspond et s'oppose « Rhûsai » qui veut dire « tirer hors de, loin de ». Il s'ensuit qu'il est impossible de dissocier les deux membres de phrase, et qu'il n'y a que six demandes, et non sept. E. Delebecque met en relief ce fait, qui nous paraît capital : une seule demande, présentée de deux façons différentes : l'une négative, l'autre affirmative. En conséquence cette dernière, dont le sens est indubitable, peut éclairer la première, qui a fait l'objet de tant de controverses.

« Ne nous soumetts pas à la tentation ». Cette formule, traduite du latin de la Vulgate, choque le fidèle, à juste titre ; Dieu ne tente personne, comme nous le dit St Jacques. Mais alors comment traduire le « mè eisenegkèis » du grec ? Ici encore la grammaire nous vient en aide. Les langues sémitiques possèdent une conjugaison pourvue de désinences spéciales pour signifier le « causatif ». Le grec et le latin, comme nos langues modernes, en sont dépourvues. Pour dire qu'une action est suivie d'un effet, elles ont recours à deux moyens : ou bien elles emploient un verbe qui exprime une cause. Ex : « montrer » est le causatif de « faire voir », ou bien elles se contentent d'un verbe ordinaire, que le seul contexte rend « causatif ». Ex : quand je dis ; « Je construis une maison », si je ne suis pas maçon, tout le monde comprend que je « fais construire » une maison.

Une autre particularité grammaticale se combine à la précédente, quand il s'agit d'une négation. Parfois on doit traduire : « ne pas faire que », parfois : « faire que... ne pas ».

La différence est considérable : « ne fais pas qu'il vienne » n'est pas la même chose que : « fais qu'il ne vienne pas ». Dans le premier cas on ne fait rien pour qu'il vienne ; dans le second, on l'empêche positivement de venir.

Reportons-nous maintenant au texte grec. Un verbe, dans cette langue, comme en français, peut prendre un sens causatif. Par exemple : ô zeû, mè m'hèleis áneu dorós (Sophocle, Frag. 453). Mot à mot : « Zeus, ne me surprends pas sans ma lance ». De même, en faisant du verbe, dans St Mathieu, un causatif, nous obtenons : « Fais que nous ne soyons pas conduits dans la tentation », ou, plus simplement : « ne nous laisse pas entrer dans la tentation ». Tel est ici le sens.

Nous avons vu que dans la parataxe, les membres unis par la conjonction se trouvent, grammaticalement sur le même plan, mais que, pour le sens, l'un est subordonné à l'autre. L'accent tombe sur le second membre. Nous traduisons donc : « loin de nous laisser entrer dans la tentation, tiens-nous à l'écart du Démon ».

La nouvelle traduction, quant à elle, dit : « Ne nous laisse pas entrer en tentation ». Nous pouvons nous demander si elle ne trahit pas la pensée de St Mathieu. L'Abbé Carmignac fait justement remarquer que les deux expressions ; « entrer en » et « entrer dans » ne sont pas équivalentes : « entrer en jeu » n'est pas la même chose que « entrer dans le jeu ». La première signifie : « commencer à jouer », la seconde « participer à un jeu déjà commencé ». La différence n'est pas mince pour le texte qui nous intéresse. Dans la nouvelle traduction, nous demandons au Père de ne pas être tentés par le Démon, dans la nôtre, d'échapper à la tentation. Or, les Evangiles nous disent que nous serons tous tentés. Inutile de multiplier les exemples : « Pierre, j'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas ». Sans compter que, grammaticalement, l'opposition entre les « eis » du grec : « à l'intérieur de », et le « apò », « loin de », est effacée. Enfin, dans la nouvelle traduction, on ne voit pas très bien qui est l'auteur de la tentation ; Satan ou nous-mêmes, par notre concupiscence ?

St Luc, qui, excellent helléniste, a bien compris que les deux demandes n'en faisait qu'une, exprimée de deux façons différentes, et, comme il tend à la simplification, il a purement et simplement supprimé le second membre.

Pour être entièrement fidèle au texte de St Mathieu, nous traduirons donc : « Loin de nous laisser entrer, pour y consentir, dans le piège de la tentation, tiens-nous à l'écart du Démon ». Phrase un peu lourde, nous en convenons ; mais, pour notre défense, nous citerons J. Carmignac : « L'essentiel est que l'on comprenne exactement la prière enseignée par le Christ : « Fais que nous n'entrions pas dans la tentation (en y consentant). » Ensuite aux littérateurs de trouver en chaque langue l'expression la plus heureuse ». (op. cit. page 293). Nous convions donc nos lecteurs à exprimer mieux que nous, sans en trahir le sens, la sixième demande du « Notre Père ».

P.S. Puisqu'il s'est agi de changement, nous sera-t-il permis d'en suggérer un, qui n'engage pas la Foi, mais simplement la grammaire : « Comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés ». Aussi ? Quels sont les autres ? Ceux qui ne nous ont pas offensés ?

Disons plutôt, si nous voulons parler français : « Comme, nous aussi, nous pardonnons... » Bien sûr, ce n'est que de la grammaire ; mais, quand la langue fourche, la pensée aussi peut s'égarer...

Antoine Luciani

Merci pour les cotisations 2017 et merci à celles qui vont suivre... Nous en avons besoin.

Nous arrivons à maintenir la **cotisation** à la somme modique de 15 euros (7 euros en cas de nécessité) en vous rappelant que **sans elle, ni le bulletin ni le site ne peuvent exister**, ni, bien sûr, aucun développement de la diffusion ou du site. Nous remercions vivement tous les généreux donateurs qui nous versent un montant supérieur à 15 euros et rappelons que nous envoyons à tous ceux qui nous en font la demande (jointe au versement) une attestation de leur don qui ouvre droit à bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du don versé (dans la limite de 20% du revenu imposable). Le don versé correspondant à la somme envoyée dépassant les 15 euros. Envoyez votre chèque rédigé au nom de "Association Jean Carmignac", à l'adresse de notre siège social : **Association Jean Carmignac (chez Editions F.-X. de Guibert), 10.rue Mercœur, 75011 Paris.** (Notez bien cette adresse qui est à la fois notre adresse postale et celle de notre siège social.)

Voici les indications nécessaires pour les adhérents qui désirent utiliser nos IBAN et BIC pour leur cotisation ou leurs dons :

N° de compte : 44 655 98B – Domiciliation : La Banque Postale, Centre Financier : La Source.

IBAN (Identifiant international de compte) : FR73 2004 1010 1244 6559 8B03 396.

BIC (Identifiant international de la banque) : PSSTFRPPSCE.

associationjeancarmignac@hotmail.com

www.abbe-carmignac.org

Nous nous permettons de souligner que, pour nous éviter des problèmes avec l'administration fiscale, et à notre grand regret, les 15 euros demandés pour les abonnements ne sont pas déductibles des impôts, mais seulement les dons dépassant cette somme. Nous vous remercions de votre compréhension.

Une requête

Un lecteur assidu de l'œuvre de Jean Carmignac cherche la thèse de celui-ci, consacrée au Notre-Père, publiée chez Letouzey en 1969. Cet éditeur en a encore de nombreuses copies, mais non vendables car non formatées. Ce correspondant nous écrit pour nous demander si un de nos lecteurs pourrait l'aider à en trouver un exemplaire, ou éventuellement lui prêter ou scanner cet ouvrage. Prière d'écrire au siège de l'association ou sur son site Internet. (Voir sur la première page du bulletin sous le titre).

La Prophétie des soixante-dix semaines

Voici la dernière partie de cet admirable article qui met dos au mur tous les négateurs de la possibilité des prophéties, de la fiabilité de la Bible et du fait que le Christ était bien le Messie attendu, pour ne citer que cela. Après les généralités sur la Prophétie elle-même (n°71), puis la démonstration de l'accomplissement de cette prophétie par Jésus (n°72), la preuve que Jésus lui-même s'est reconnu dans cette prophétie (n°74), nous en étions arrivés à la tradition catholique qui soutient son interprétation messianique (n°74 encore), au fait que Flavius-Josèphe et d'autres auteurs juifs, non chrétiens, ont reconnu qu'il s'agissait d'une prophétie réalisée (n°75), et enfin la réfutation par l'auteur de l'article, Simone Fossati, des hypothèses en rejetant le caractère prophétique (n°76). Nous n'avons pas voulu vous priver, dans le dernier numéro des Nouvelles, des découvertes de Qumrân et nous publions maintenant la suite des remises en cause de l'hypothèse d'une prophétie écrite après l'événement... et la conclusion. Nous aurions voulu remercier et féliciter Monsieur Simone Fossati, mais n'avons pas pu le retrouver, l'UCCR ayant terminé ses publications. Si quelqu'un de nos lecteurs trouvait le moyen de le joindre – c'est un Italien de la région de Milan – par exemple avec LinkedIn, nous lui serions fort reconnaissants de nous le faire savoir.

b) Le calcul mathématique : Il est évident que si – comme le disent les rationalistes et les exégètes postconciliaires - la prophétie avait réellement été écrite après les événements dont elle parle, elle aurait dû définir **de façon précise** les temps qu'elle faisait semblant de pré-annoncer. Et pourtant, en suivant leur raisonnement, la prophétie se trompe **d'un grand nombre d'années**. Inconcevable pour qui aurait écrit après les faits. Il y a trois opinions différentes sur l'évènement duquel il faudrait partir pour compter les 490 années et toutes se trompent et de beaucoup : **La chute de Ninive** (612 av. J.C.), **le règne de Nabuchodonosor** (605-562 av. J.-C.), ou **la destruction de Jérusalem et du Temple** (586 av. J.-C.). Avant tout il faut remarquer que les trois hypothèses avancées par l'école rationaliste partent toutes d'événements qui ne respectent pas d'entrée de jeu "**le point de départ**" requis par la prophétie. Celle-ci précise en effet qu'il faut commencer à compter « à partir de quand est sortie la parole sur le retour et la reconstruction de Jérusalem » (Daniel 9, 25-26). Mais, faisons comme si de rien n'était, et commençons à compter à partir de la chute de la ville de Ninive en 612 av. J.-C., avançons de 490 ans – comme le demande la prophétie -, et nous arrivons en 122 av. J.-C. . C'est une année où il ne se passe rien de significatif et d'autant moins que nous avons affaire à Onias III¹, lequel a été tué par Andronicus en 171 av. J.-C.. Passons à la deuxième hypothèse : le règne de Nabuchodonosor qui a duré de 605 à 562 av. J.-C.. En faisant les calculs on finit évidemment encore plus loin d'Onias, donc l'hypothèse est erronée. La dernière théorie veut que l'on parte de la destruction du Temple et de Jérusalem (alors qu'en fait - comme nous l'avons déjà fait remarquer – la prophétie dit le contraire, à savoir à partir du décret de

reconstruction de la ville sainte) : 538 av. J.-C.. En avançant de 490 ans on arrive en 98 av. J.-C.. Cette dernière théorie aussi par conséquent nous porte décidément loin d'Onias. Ces grosses erreurs – il faut le réaffirmer – sont inexplicables si vraiment la prophétie avait été écrite après les événements.

c) Fidélité à la description de la prophétie. Si la prophétie était vraiment « post-eventum », non seulement elle aurait dû cibler les dates (et elle ne l'a pas fait), **mais le déroulement des faits aussi** aurait dû être correct. Daniel annonce que, après le meurtre de l'« oint sans faute », un prince étranger « *détruira la ville et le sanctuaire* » (Daniel, 9, 26-27). Mais Antiochos VII au II^{ème} siècle a conquis Jérusalem mais **n'a détruit ni la ville ni le Temple** (qui a seulement été profané). Daniel continue en disant que ce prince étranger, non seulement détruira le Temple et la ville, mais en outre « *fera cesser le sacrifice et l'offrande [activités faites à l'intérieur du Temple, nda] et cela sera jusqu'à la fin* » (Daniel, 9, 26-27). Au lieu de cela en 164 av. J.-C. les Juifs, sous le commandement des Maccabées, **renversèrent Antiochos et rétablirent le culte à l'intérieur du Temple**. Par conséquent les faits rapportés aussi, même si on veut qu'ils aient été écrits quand ils étaient déjà arrivés, ne coïncident pas avec la prophétie.

d) La portée apocalyptique de la prophétie. Comment est-il possible, enfin, que le ton objectivement apocalyptique et ouvertement messianique puisse se référer, même en admettant que les dates et les faits coïncident effectivement, à **des personnages secondaires** de 170 av. J.-C. comme Onias III et Antiochos VI ? Une prophétie qui parle de « *fin de l'impiété* », de « *mettre les scellés sur les péchés, expier l'iniquité, apporter une justice éternelle, oindre le Saint des saints* » etc., comment peut-elle se référer à Onias III ? De plus, il faut souligner que les images évoquées par Daniel coïncident avec la description faite par d'autres prophètes, comme Isaïe, à propos de l'image messianique du « *Serviteur de Yahvé* » (Is 52,13 e 53,12). Daniel aussi par conséquent se référait expressément au Messie et non, bien évidemment, à des personnages secondaires.

L'hypothèse rationaliste et l'exégèse catholique post-conciliaire se trompent donc. Aux points a), b), c) et d) il faut ensuite ajouter ce qui a été dit plus haut : **Jésus lui-même s'est auto-appliqué** la prophétie de Daniel et même les juifs du premier siècle, **Flavius Josèphe** en première ligne, n'ont pas reconnu la prophétie des « *soixante-dix semaines* » comme accomplie en 171 av. J.-C., c'est-à-dire à la mort d'Onias III mais seulement en 70 ap. J.-C.. Enfin, la tradition catholique **a toujours reconnu** la prophétie de Daniel comme accomplie avec Jésus Christ ; la position des exégètes catholiques modernes est donc de façon inexplicable et injustifiable en contraste avec elle. **Charles H.H. Wright**, lecteur à l'Université d'Oxford, l'Université de Dublin et professeur à l'Université de Londres, a déclaré : « *La tentative de la critique moderne de détruire l'interprétation messianique de la prophétie des Soixante-dix Semaines est, selon notre opinion, un des plus remarquables exemples de la détermination de refuser les simples faits. L'interprétation messianique est plus ancienne que l'époque du Christ et a été (avec quelques exceptions) soutenue par tous*

les Pères de l'Eglise et par les commentateurs chrétiens jusqu'à l'émergence de la nouvelle école d'exégèse. » (Charles H.H. Wright, *Studies in Daniel's Prophecy*, pag. XIII)

CONCLUSION

Nous avons donc vu comment **l'unique interprétation** qui correspondre pleinement aux requêtes de la prophétie de Daniel est celle qui la voit s'accomplir avec la mort de Jésus, la destruction de Jérusalem et du Temple en 70 ap. J.-C., la fin du culte antique et aussi la fin des prophéties. Cette prophétie des « soixante-dix semaines » a été écrite officiellement et connue de tous **depuis certainement 164 ap. J.-C.**, mais, de toute façon, transmise oralement ou en d'autres formes écrites depuis au moins 200 ans auparavant. Les détails de cette prophétie sont tellement incroyables, qu'un incroyant pourrait même supposer qu'elle ait été écrite après la destruction de Jérusalem en 70 ap. J.-C.. Personne n'ose aller si loin, heureusement, parce qu'aussi **l'antiquité et l'authenticité du livre biblique sont absolument confirmées** même par les découvertes de Qumrân. On y a retrouvé le livre entier de Daniel tel que nous le connaissons et spécialement certains des manuscrits qui le transmettent remontent même au II^{ème} siècle av. J.-C., presque deux siècles avant la naissance de Jésus et de la destruction apportée par les Romains. L'existence de cette prophétie est une des preuves de **l'inspiration divine de la Bible**, et c'est justement cela qui explique les nombreuses tentatives d'en discréditer l'authenticité de la part du rationalisme ainsi que la peur excessive et le désir de neutralité de la part de l'exégèse postconciliaire. Cependant, comme nous avons vu, aucune des alternatives à l'interprétation traditionnelle ne s'appuie sur une base rationnelle.

Simone Fossati

NOTES : 1. ...qui serait le consacré, l'oint. Voir le n°76

2. Nos traductions françaises ne sont évidemment pas en reste. La Bible d'Ostie par exemple pourtant réputée "modérée" adopte cette théorie page 1923 note 26. (Note de la rédaction)

Un honneur pour notre association

Nous avons publié dans nos numéros 46 à 49 la traduction de « La mission de Pantène et le Matthieu araméen selon la tradition de Barthélémy » et dans nos numéros 50 à 57 « La tradition sur Thomas apôtre de l'Inde », deux chapitres de Madame Ilaria Ramelli dans le livre *Les Apôtres en Inde et dans la littérature sanscrite* écrit en collaboration avec Cristiano Dognini. Or l'éditeur de ce livre en Français, Monsieur Damien Bigini (Editions Certamen) nous informe aimablement que l'Académie des Sciences d'Outre-mer vient de lui décerner le prix Auguste Pavie en ex-aequo avec un recueil de conférences de M. Henry Laurens, du Collège de France. Ce prix récompense un ouvrage sur l'Asie ou le Pacifique, et les *Apôtres en Inde* a été fortement soutenu par Mme E. Dufourcq, ancien secrétaire d'État à la Recherche, et auteur de plusieurs livres sur les femmes dans la chrétienté et la mission. Madame Ramelli qui n'a pas pu être présente à cette cérémonie (rappelons que depuis son enfance elle ne peut marcher et se tenir debout qu'au prix de grandes souffrances) a demandé à Monsieur Bigini de remercier publiquement notre association.

Encore une découverte du Professeur Garfinkel et de son équipe

Nous vous avons fait part des découvertes du Professeur Yosef Garfinkel dans le n° 75 des Nouvelles (mais aussi dans les numéros 54 et 59). Un autre résultat assez spectaculaire des recherches qu'il a menées avec son équipe vient d'être rendu public. Le Professeur, sollicité sur ce sujet, vient de nous faire parvenir article et photos avec la générosité qui le caractérise. Avec sa permission nous avons « simplifié » cet article et lui avons ajouté quelques précisions pour non spécialistes, trouvées dans la presse internationale.

Il s'agit d'une jarre brisée en de nombreux fragments, trouvée dans le palais au centre de la ville de Khirbet Qeiyafa dont nous vous avons déjà parlé. Beaucoup d'autres récipients pouvant être restaurés jonchaient le sol mais cette amphore avait la particularité extraordinaire de porter une inscription.

Comme les analyses radiométriques exécutées sur des noyaux d'olives trouvées dans une des jarres donnaient, comme date extrême de la destruction de la ville, entre 1006 et 970 avant J.C., nous avons là la preuve de l'existence de l'écriture à cette époque et de sa qualité. L'équipe d'archéologues travaillant avec Garfinkel s'est mise alors au délicat travail de reconstitution de la jarre, un travail gigantesque car tous les morceaux - même de quelques millimètres - présents dans la pièce, ont été recueillis.

Les lettres de l'inscription, comme vous pouvez le voir sur la photo de l'encart, sont grandes et claires, de taille similaire et régulièrement espacées, écrites par une main experte en écriture cananéenne. Vu la date à laquelle remonte cet écrit, il s'agit d'une révélation : non seulement l'écriture existait en ces lieux et dates, ce que l'on venait d'apprendre peu de temps auparavant, mais elle était parfaitement soignée.

De plus - ce qui est particulièrement intéressant - cette inscription inclut un nom personnel 'šb' l | 'bn' | bd' : 'Išba'al fils de Beda'. Ce nom de Beda, explique le Professeur Garfinkel, est unique, tandis que 'Išba'al est connu dans la Bible mais n'était jusqu'à présent jamais apparu dans aucune ancienne inscription.

Précisons ici que, dans la Bible, 'šb' l se lit "Eshba'al". Il s'agit du second roi d'Israël, le fils du roi Saül, rival de David (1 Chroniques 8, 33). Et ce roi "Eshba'al" (ou Isboshet comme nous allons voir), est bien celui qui, gouvernant Israël à la même époque que David, fut assassiné par des sicaires qui pensaient plaire ainsi à David. Mais David, à cette nouvelle, entra dans une grande fureur et fit tuer les sicaires. (2 Samuel ch. 4).

Contrairement à ce qui est écrit dans ce livre des Chroniques, dont nous venons de parler, le livre de Samuel utilise le nom de Ishboshet (2 Samuel 2,10) pour ce même roi, généralement interprété comme « homme de honte ». Reflétant une attitude négative envers le dieu cananéen Ba'al, l'auteur-rédacteur du livre de Samuel a censuré le nom original et a remplacé Ba'al par le mot Bosheth (« honte »). Le Professeur Garfinkel et ses collègues, dans leur article original, expliquent que cette pratique consistant à remplacer le nom de Baal par autre chose dans le nom de personnages bibliques, était relativement courante dans la période davidique ou avant celle-ci, mais que, par la suite, ce nom disparaît absolument complètement de la Bible et aussi des centaines d'inscriptions et sceaux connus de l'ancien Israël, datés du 9^{ème} au 6^{ème} siècles. Saar Ganor, qui est inspecteur pour

l'Israel Antiquities Authority et qui enseigne à l'Université hébraïque de Jérusalem, collègue et ami du Professeur Garfinkel, explique qu'il devait à cette époque y avoir une certaine réticence à utiliser le nom de Eshba'al qui rappelait le dieu cananéen de la tempête : Baal.

D'autres exemples de remplacement de ce nom Ba'al dans les noms de la Bible sont les noms de Gédéon : Jerubbaal (Juges 6,32) et Jerubbesheth (2 Samuel 11,21) ; les noms du fils de Jonathan : Meribbaal (1 Chroniques 9,40) et Mephibosheth 2 Samuel 4,4 ; et les noms du fils de David Beeliada (« Ba'al sait ») (1 Chronique 14,7) et Eliada (« Dieu sait ») (2 Samuel 5,16 ; 1 Chronique 3,8). Le Professeur Garfinkel ajoute trois autres individus qui portaient le nom de 'Ešba'al mais souligne que la partie Ba'al de leur nom a été remplacée de manière à former le nom de Jashobeam ('išb'm). Tous ces noms précise-t-il sont apparus dans le contexte de l'époque de David ou plus tôt. Par la suite la Bible ne mentionne plus jamais d'autre nom contenant l'élément Ba'al dans les royaumes d'Israël ou de Juda.

La conclusion semble claire : Le vase qui nous intéresse remonte à l'époque du roi David. Il démontre aussi que l'on savait alors écrire parfaitement. (Mais il ne s'agit évidemment pas de tous les individus !)

Reste la question de savoir qui était cet 'Išba'al fils de Beda'. D'après les experts il s'agissait d'un notable du royaume de Juda, assez important pour avoir des jarres portant son nom. En effet sur les centaines de jarres découvertes par notre équipe d'archéologues, c'est la première qui porte une inscription, mieux... Un nom. Enfin d'après ces grands savants elle pouvait avoir servi à transporter de l'huile ou du vin.

Mais une dernière question reste ouverte : que signifie le mot qui précède sur cette amphore le nom de ce mystérieux personnage ? Il peut s'agir d'un toponyme, c'est-à-dire d'un nom propre désignant un lieu : ce qui impliquerait que le contenu de cette jarre proviendrait d'une localité ou d'une propriété appartenant à Isba'al fils de Beda. Sinon il pourrait s'agir d'une information sur le contenu de la jarre ou de ce à quoi elle servait.

Jusqu'il y a environ 5 ans nous n'avions connaissance, explique le Professeur Garfinkel, d'aucune inscription datant du dixième siècle avant Jésus-Christ provenant du Royaume de Juda et voici qu'en quelques années quatre inscriptions ont été publiées : deux de Khirbet Qeiyafa, une de Jérusalem et une de Bet Shemesh. Voilà qui change complètement la distribution de l'écriture dans le Royaume de Juda et il est clair que l'écriture était beaucoup plus répandue que ce que l'on pensait auparavant.

Voilà qui rend encore plus problématique les légendes qui considèrent comme parfaitement mythiques les récits de la Bible et ici de l'Ancien Testament.

Article établi par Marie-Christine Ceruti sur la base de l'article que nous a envoyé le Professeur Garfinkel :

[http://www.luisjovel.com/wp-content/uploads/2015/06/Garfinkel et al 2015 Isbaal inscription BASOR 373.pdf](http://www.luisjovel.com/wp-content/uploads/2015/06/Garfinkel%20et%20al%202015%20Isbaal%20inscription%20BASOR%20373.pdf)

Mais aussi sur des articles trouvés dans la presse internationale sur Internet :

<http://www.dailymail.co.uk/sciencetech/article-3126419/Who-Eshba-al-Ben-Beda-Mysterious-powerful-figure-lived-time-King-David-inscribed-3-000-year-old-pottery.html>

<http://www.meteoweb.eu/2015/06/archeologia-su-una-giara-dellepoca-di-re-david-un-raro-nome-menzionato-anche-nella-bibbia/464107/>

Un témoignage du Père André Boulet (qui nous a quittés le 6 juillet 2012. Voir notre n° 55)

A propos de la "traduction" du Pater, nous publions ici un témoignage du Père André Boulet, sm, recueilli le mercredi 26 octobre 2005 à la résidence Chaminade, 44 rue de la Santé Paris 14^e. Ancien élève de l'Abbé Carmignac il a aimablement collaboré plusieurs fois à notre bulletin (Voir les numéros 50 sur l'opinion de l'Abbé Carmignac à propos de Bultmann ou le numéro 34 où il révélait les machinations occultes relatives à la traduction de la sixième demande du Pater découvertes par l'Abbé Carmignac, et que l'auteur reprend en partie dans cet article.)

En 1968, donc peu après l'adoption pour la liturgie en langue française de la nouvelle traduction du "Notre Père", j'ai suivi le cours de Critique textuelle, donné par l'abbé Jean Carmignac à l'Institut catholique de Paris. Il m'a confié que :

« peu après cette adoption d'une traduction qu'il jugeait fautive, il [l'abbé Carmignac] est allé voir les évêques concernés par cette affaire, pour leur dire son étonnement face à la traduction adoptée. Ceux-ci lui ont dit :

"Que pouvions-nous faire d'autre ? Cette traduction reflétait le sentiment de tous les exégètes !"

Alors l'abbé Carmignac est allé voir un à un les grands exégètes connus sur la place de Paris (un peu moins d'une dizaine, m'a-t-il dit, mais sans les nommer). Ils lui ont tous dit n'avoir pas été consultés, n'avoir pas été invités à donner leur avis. »

C'est à la suite de son indignation devant cette traduction qu'il jugeait inacceptable, qu'il a réalisé une thèse de doctorat reçue avec la mention "cum maxime laude" , et publiée à Paris en 1969 aux éditions Letouzey et Ané sous le titre "**Recherches sur le "Notre Père"**" (608 pages). Puis à la demande de nombreuses personnes, il publia en 1971 "**A l'écoute du Notre Père**", présentant de façon condensée les principaux points de sa thèse.

Note de la rédaction : Puisque le sujet de l'historicité de l'Ancien Testament est évoqué à plusieurs reprises dans ce numéro nous ne saurions trop vous recommander de voir aussi dans le numéro 55 le témoignage du Père André Boulet sur l'historicité des récits de la Genèse en ce qui concerne les patriarches.

A propos de la tradition orale des Evangiles

L'abbé Carmignac de qui notre association porte le nom n'a jamais nié qu'il y ait eu une certaine transmission orale des paroles de Jésus et des faits que rapportent les Evangiles. Mais comme il plaçait extrêmement haut dans le temps la mise par écrit des trois synoptiques (42-45 pour St Marc, peu après pour les deux autres) et qu'à la suite de J.A.T. Robinson - voir notre n°1 des *Nouvelles* -, il considérait que l'Evangile de Saint Jean a été écrit avant la guerre de 70 et pour les Juifs, la place de la transmission orale et de sa valeur primordiale devenait pour lui secondaire.

Pas plus que l'abbé Carmignac nous ne nions une certaine oralité dans la transmission des Evangiles. Saint Marc a mis par écrit la prédication de Saint Pierre, ce qui signifie bien évidemment qu'à la base de son écrit il y avait une prédication orale. De même Saint Luc au début de son Evangile dit clairement qu'il s'est servi du témoignage de témoins oculaires

et donc, encore une fois, il s'est agi d'un témoignage oral, puisque précise-t-il il s'agissait d'événements « accomplis parmi nous ».

Les apôtres ont prêché oralement les Evangiles dans toutes sortes de pays de l'antiquité. Il serait absurde de dire qu'il n'y a eu aucune transmission orale. Et il est évident que ces témoins oraux ont continué à prêcher verbalement et d'autres à reprendre ce qu'ils disaient.

Ce que je crois faux est que la tradition orale ait été la seule pendant des décennies et encore largement après la chute de Jérusalem quand tous les témoins oculaires étaient morts et morts depuis longtemps. Ce que je ne crois pas est qu'ils aient, pour transmettre cette tradition orale, utilisé des rythmes et des danses qui permettaient d'annoncer les Evangiles pour mieux les mémoriser comme si la mise par écrit était absolument interdite. Nous n'avons aucun texte (évidemment je crois à la meilleure pérennité d'un texte écrit par rapport à celui d'un texte appris par cœur) nous n'avons donc aucun texte qui fasse référence à ces danses et à ces répétitions à en perdre le souffle. Par ailleurs je trouve dangereux, oui je vais jusque-là, de répandre le bruit que les Evangiles ont d'abord été transmis de façon uniquement orale pendant près d'un siècle. Les paroles volent - qui peut nous assurer qu'elles n'ont pas été modifiées ? Les écrits restent et c'est bien pour cela que les documents du Magdalen College et le 7Q5 ont rendu hystériques les exégètes modernistes, tandis que la tradition orale dont il s'agit ici n'a soulevé aucun tollé, aucune mise sous clé à l'Institut Catholique, comme cela a été le cas pour les écrits de l'abbé Carmignac.

Marie-Christine Ceruti-Cendrier

Réponses de la Commission Biblique Pontificale

Etant donné la situation actuelle de l'interprétation des textes évangéliques, dont notre association a pour but de défendre l'inerrance et l'historicité, il ne nous a pas semblé mauvais de déterrer un texte bien peu connu et encore moins respecté aujourd'hui et qui a été cependant appuyé par le Pape Pie X de la façon que vous verrez ci-dessous. Nous commencerons par nous en tenir aux textes relatifs à l'Evangile que nous publierons petit à petit quittes à en revenir ensuite à ceux qui concernent le reste de la Bible.

La présentation qui suit (avant les réponses) n'est pas de notre rédaction mais elle nous a semblé mériter sa publication pour les éclairer sur la valeur et la compréhension de ce document.

La *Commission biblique* a été instaurée par le Pape Léon XIII (Lettre apostolique *Vigilantiæ*, 30 octobre 1902) pour veiller à l'application de l'encyclique *Providentissimus Deus* (18 novembre 1893), pour organiser et contrôler les études bibliques, pour répondre aux questions ou lever les doutes relatifs à l'authenticité ou à l'interprétation des textes scripturaires.

C'est sous le Pape saint Pie X que cette Commission a rendu la plupart de ses réponses : on en trouvera le texte ci-dessous. Les numéros qui précèdent chaque *Dubium* font référence à l'*Enchiridion biblicum* publié sous l'égide de cette Commission biblique (quatrième édition, Rome et Naples, 1961).

Avant d'en commencer la lecture, voici un texte de saint Pie X (Motu proprio *Præstantia Scripturæ*, 18 novembre 1907) qui établit l'autorité de cette Commission :

« C'est pourquoi Nous considérons qu'il faut déclarer et ordonner, comme Nous déclarons et ordonnons expressément, que tous sans exception sont tenus en conscience d'obéir aux décisions de la *Commission biblique pontificale*, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront, de la même manière qu'aux décrets des Sacrées Congrégations qui ont trait à la doctrine et qui ont été approuvées par le souverain Pontife ; que tous ceux qui, en paroles ou par des écrits, attaqueront ces décisions ne pourront éviter la note de désobéissance ou de témérité, et se chargeront la conscience d'une faute grave, sans parler du scandale qu'ils peuvent causer et d'autres responsabilités qu'ils peuvent encourir devant Dieu pour leurs propos différents, téméraires et erronés, comme souvent, en ces matières. »

Réponse du 13 février 1905 sur les « citations implicites » contenues dans la sainte Écriture

160. *Dubium* : Pour résoudre les difficultés qui se présentent dans quelques textes de la sainte Écriture qui semblent rapporter des faits historiques, est-il permis à l'exégète catholique d'affirmer qu'il s'agit, en ces passages, d'une citation tacite ou implicite d'un document écrit par un auteur non inspiré, dont l'auteur inspiré n'entend nullement approuver ou faire siennes toutes les assertions, lesquelles, par conséquent, ne peuvent être considérées comme garanties contre l'erreur ?

Réponse : Non, excepté le cas où, le sentiment et le jugement de l'Église étant respectés, il est prouvé par de solides arguments 1°/ que l'écrivain sacré cite réellement des paroles ou des documents d'un autre ; et 2°/ qu'il ne les approuve pas et ne les fait pas siens, de sorte qu'il soit justement censé ne pas parler en son propre nom.

Réponse du 23 juin 1905 sur les parties narratives seulement historiques de l'Écriture

161. *Dubium* : Peut-on admettre comme principe de bonne exégèse l'opinion qui tient que les livres de la sainte Écriture regardés comme historiques, soit en totalité, soit en partie, ne racontent pas, parfois, l'histoire proprement dite ou objectivement vraie, mais présentent seulement l'apparence de l'histoire pour signifier quelque chose qui est étranger au sens proprement littéral ou historique des mots ?

Réponse : Non, excepté cependant le cas, qu'il ne faut pas admettre facilement, ni à la légère, où, le sentiment de l'Église n'y répugnant pas et son jugement étant réservé, il est prouvé par de solides arguments que l'hagiographe a voulu, non pas donner une histoire vraie et proprement dite, mais sous l'apparence et la forme de l'histoire, proposer une parabole, une allégorie ou un sens quelconque différent du sens proprement littéral ou historique des mots.

Deux petites nouvelles de dernière minute

Deux universitaires de Haïfa (Israël) ont reconstitué avec succès le contenu de l'un des deux derniers rouleaux de la mer Morte révélant un calendrier utilisé par les Esséniens pendant la période du Second Temple. Envoyé par Jean Bojo

La gnose. Je viens de mettre en ligne sur mon site personnel « Dieu Défendu » une nouvelle vidéo sur la gnose : La première des ennemis mortels de l'historicité des Évangiles. Vous la trouverez sur Internet en tapant « Dieu défendu » ou : <https://dieudefendu.wordpress.com/> Marie-Christine Ceruti